
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Section 1: IDENTIFICATION

1.1 IDENTIFICATEUR DE PRODUIT

Nom du Produit: CEG-IG 100% Solids Industrial Grade Epoxy Grout Part A

Code du Produit: Non Disponible

1.2 UTILISATION RECOMMANDÉE DU PRODUIT CHIMIQUE ET RESTRICTIONS

Utilisation: Coulis époxy

1.3 DÉTAILS DU FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Nom/Adresse: Custom Building Products
Five Concourse Parkway, Suite 1900
Atlanta, GA 30328

Numéro de Téléphone: 1-(800)-282-8786

1.4 NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE

Numéro de Téléphone d'urgence: INFOTRAC 1-800-535-5053 (Etats-Unis et Canada)
INTERNATIONAL + 1-352-323-3500

Section 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 CLASSEMENT DU PRODUIT CHIMIQUE CONFORMEMENT AU PARAGRAPHE (d) DE LA NORME 29 CFR 1910.1200 (OSHA HAZCOM 2012)

Toxicité aiguë—Dermique	Catégorie 4
Toxicité aiguë—Orale	Catégorie 4
Corrosion cutanée	Catégorie 1C
Irritation des yeux grave	Catégorie 1
Sensibilisation de la peau	Catégorie 1
Toxicité ciblée sur un organe particulier—Exposition Unique	Catégorie 3
Toxicité ciblée sur un organe particulier—Exposition Répétée	Catégorie 1
Cancérogénicité	Catégorie 1A
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 2

2.2 ELEMENTS D'ETIQUETAGE CONFORMEMENT A LA NORME OSHA HAZCOM2012

2.2a MOT INDICATEUR:
DANGER!

2.2b MENTION DE DANGER
Nocif par contact avec la peau
Nocif en cas d'ingestion
Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires
Provoque des lésions oculaires graves
Peut provoquer une réaction allergique de la peau
Peut provoquer l'irritation des voies respiratoires

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Provoque des dommages aux poumons par inhalation prolongée ou répétée de poussière
 Peut entraîner un cancer par inhalation de poussière
 Susceptible de nuire à la fertilité ou à l'enfant à naître

2.2c PICTOGRAMMES DE RISQUE



2.2d AVERTISSEMENTS

i. PREVENTION	Porter des gants imperméables/des vêtements de protection/des lunettes de protection. Se laver soigneusement les mains après manipulation. Les vêtements contaminés ne doivent pas être autorisés à sortir du lieu de travail. Ne pas respirer les poussières/vapeurs/fumées. Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit. Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. Obtenir des instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
ii. INTERVENTION	En cas de contact avec la peau (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin. En cas de contact avec les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuez à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin. En cas d'inhalation : Amener la personne à l'air frais et la garder confortable pour respirer. En cas de symptômes respiratoires: appeler un centre antipoison/un médecin. En cas d'ingestion: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. En cas d'exposition ou d'inquiétude : consulter un médecin.
iii. ENTREPOSAGE	Garder sous clef. Entreposer dans un espace bien ventilé. Garder le contenant bien fermé.
iv. ELIMINATION	Détruire le contenu ou le contenant selon toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

2.3 INFORMATION SUPPLEMENTAIRES

2.3a AUTRES DANGERS NON-CLASSÉS

Non Applicable

2.3b TOXICITE AIGUË INCONNUE

<1% du mélange est constitué d'ingrédient(s) à toxicité aiguë inconnue.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Section 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGREDIENTS

3.1 MELANGES

Nom d'Ingrédient	Numéro de CAS	% en poids
Diéthylènetriamine	111-40-0	10 – 30%*
Isophorone Diamine	2855-13-2	7 – 13%*
L'alcool Benzylque	100-51-6	5 – 10%*
Silice Cristalline, Quartz	14808-60-7	1 – 5%*
Tétraéthylènepentamine	112-57-2	1 – 5%*

*Means that the component will fall into one of the ranges specified due to batch-to-batch variability and to protect Confidential Business Information.

Section 4: MESURES DE PREMIERS SOINS

4.1 DESCRIPTION DES MESURES DE PREMIERS SOINS

VOIES D'EXPOSITION	DESCRIPTION
Yeux:	En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles de contact si l'opération est aisée. Consulter immédiatement un médecin.
Peau:	En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Retirer les vêtements/souliers contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
Inhalation:	Si la respiration est difficile, transporter la victime à l'extérieur à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. Consulter immédiatement un médecin en cas de malaise.
Ingestion:	En cas d'ingestion, NE PAS provoquer le vomissement à moins que ceci ait été demandé par du personnel médical. Ne jamais administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente. Consulter un médecin ou un avis médical.

4.2 LES PRINCIPAUX SYMPTÔMES/EFFETS, AIGUS ET DIFFERES

VOIES D'EXPOSITION	DESCRIPTION
Yeux:	Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, des clignements excessifs des paupières et des productions de larmes avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.
Peau:	Provoque de graves brûlures de la peau. La manipulation peut provoquer un assèchement de la peau, un inconfort et une irritation. Peut provoquer une sensibilisation par contact avec la peau.
Inhalation:	Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer des lésions aux organes suite à une exposition

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

prolongée et répétée. Ce produit contient de la silice cristalline. L'inhalation prolongée et répétée de la portion respirable de la silice cristalline de ce produit peut provoquer la silicose, une sérieuse maladie pulmonaire invalidante et mortelle.

Ingestion: Peut être nocif si avaler. L'ingestion peut causer malaise et / ou détresse, nausée ou vomissement.

4.3 INDICATION DE SOINS MEDICAUX IMMEDIATS ET DE TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES

Remarque pour le médecin : Les symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement.

Traitements spécifiques : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette ou la fiche de données de sécurité).

Section 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 INFLAMMABILITE

Inflammabilité: Non Inflammable/Non Combustible selon les critères SIMDUT/OSHA HAZCOM2012

5.2 AGENTS D'EXTINCTION

5.2a. Agents d'extinction appropriés:
Traiter pour les matériaux environnants.

5.2b. Agents d'extinction non appropriés:
Non Disponible

5.3 DANGERS SPÉCIAUX RESULTANT DU PRODUIT CHIMIQUE

5.3a. Produits de combustion:
Peut inclure, sans s'y limiter: oxydes de carbone et sulfure d'hydrogène.

5.3b. Données sur les risques d'explosion:

i. **Sensibilité au choc mécanique:**
Non Disponible

ii. **Sensibilité aux décharges statiques:**
Non Disponible

5.4 ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION SPÉCIAUX ET PRÉCAUTIONS POUR LES POMPIERS ET LE PERSONNEL CONTRE LES INCENDIES

Demeurer avec le vent dans le dos. Porter un équipement de protection complète incluant la protection respiratoire (SCBA).

Section 6: MESURES CONTRE LES DEVERSEMENTS ACCIDENTELS

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

6.1 PRECAUTIONS PERSONNELLES, EQUIPEMENTS DE PROTECTION ET PROCEDURES D'URGENCE

Porter les vêtements de protection recommandés dans la Section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé.

6.2 METHODES ET MATERIAUX POUR LE CONFINEMENT ET LE NETTOYAGE

Méthodes de confinement: Ramasser tout produit utilisable. Ramasser les plus gros morceaux et ensuite les disposer dans un conteneur approprié. Ne pas déverser dans les égouts ou laisser s'écouler dans les cours d'eau. Porter un équipement de protection individuel approprié.

Méthodes de nettoyage: Aspirer ou balayer tout produit et disposer dans un conteneur approprié. Disposer des matériaux non désirables selon les normes locales, régionales, nationales et internationales.

Section 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 PRECAUTIONS POUR LA MANIPULATION SÉCURITAIRE

Manipulation: Utiliser dans des endroits bien ventilés. Porter des gants imperméables aux produits chimiques et des lunettes de protection. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques sauf si recommandé par le fabricant. Éviter tout contact avec les yeux. Éviter tout contact avec la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les poussières/vapeurs/fumées. Ne pas avaler.

Conseils généraux d'hygiène: Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène industrielle et porter la protection individuelle recommandée. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Se laver les mains avant de manger, boire et fumer.

7.2 CONDITIONS POUR ENTREPOSAGE SÉCURITAIRE, INCLUANT TOUTE INCOMPATIBILITE

Entreposage: Garder sous clef. Conserver hors de la portée des enfants. Garder le conteneur bien fermé. Entreposer à température ambiante et garder les conteneurs fermés lorsque le produit n'est pas utilisé.

Section 8: CONTROLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVUELLE

8.1 PARAMETRES DE CONTROLE

Directives d'exposition:

Limites d'exposition au travail		
Ingrédient	OSHA-PEL	ACGIH-TLV
Diéthylènetriamine	4 mg/m ³	1 ppm
Isophorone Diamine	Non Disponible	Non Disponible
L'alcool Benzylque	10 ppm	Non Disponible
Silice Cristalline, Quartz	0.05 mg/m ³	0.025 mg/m ³ (Resp.)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Tétraéthylènepentamine	Non Disponible	Non Disponible
------------------------	----------------	----------------

8.2 CONTRÔLES D'EXPOSITION

Contrôles d'ingénierie: Utiliser une ventilation / aération adéquate pour maintenir l'exposition (poussières en suspension, fumée, vapeur, etc.) en dessous des limites permises.

8.3 MESURES DE PROTECTION INDIVIDUELLE

8.3a. Equipement de protection individuelle:

- i. **Protection des yeux et du visage:** Porter des lunettes de protection contre les poussières et les éclaboussures (correctement ajustées), ainsi qu'une protection faciale (écran facial)
- ii. **Protection de la peau:**
 1. **Protection des mains:** Porter des gants imperméables, comme nitrile.
 2. **Protection du corps:** Porter des vêtements de protection appropriés.
- iii. **Protection des voies respiratoires:** Un NIOSH approuvé respirateur ou le visage de filtrage pièce, comme N95, est recommandé dans les zones mal ventilées ou lorsque les limites d'exposition admissibles peut être dépassée. Les respirateurs doivent être choisis et utilisés selon les directives d'un professionnel de la santé et de la sécurité formé en la matière, conformément aux exigences de la norme OSHA (29 CFS 1910.134) en matière de respirateurs et de la norme ANSI (Z88.2) en matière de protection respiratoire.
- iv. **Mesures générales de santé et de sécurité:** A manipuler selon les pratiques de santé et d'hygiène industrielles établies.

Section 9: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence (état physique, couleur etc.)	Liquid Coloré (Couleurs Variées)
Odeur	Amine
Seuil d'odeur	Non Disponible
pH	10.0 – 12.0
Point de fusion / Point de congélation	Non Disponible
Point initial d'ébullition et limite d'ébullition	Non Disponible
Point d'éclair	>212°F (>100°C)
Taux d'évaporation (Eau=1):	Non Disponible
Inflammabilité:	Non inflammable/Non combustible
Limite supérieure d'inflammabilité/d'explosion	Non Disponible
Limite inférieure d'inflammabilité/d'explosion	Non Disponible
Pression de vapeur	Non Disponible
Densité de vapeur	Non Disponible
Densité relative / gravité spécifique	1.05 – 1.35 g/mL
Solubilité dans l'eau:	Légèrement soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non Disponible
Température d'inflammation spontanée:	Non Disponible
Température de décomposition:	Non Disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Viscosité (cps):	Non Disponible
COV	<50 g/L (Lorsqu'il est correctement mélangé avec la partie B)

Section 10: STABILITE AND REACTIVITE

10.1. REACTIVITE

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. STABILITE CHIMIQUE

Stable dans les conditions normales d'entreposage. Conserver au sec.

10.3. POSSIBILITE DE REACTIONS DANGEREUSES

Aucune réaction dangereuse dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. CONDITIONS A EVITER

Chaleur. Matériaux incompatibles.

10.5. MATERIAUX INCOMPATIBLES

Acides forts et Oxydants forts.

10.6. PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX

La décomposition peut produire des oxydes de carbone et du sulfure d'hydrogène.

Section 11: INFORMATION TOXICOLOGIQUE

11.1. VOIES D'EXPOSITION PROBABLES:

Contact avec la peau, absorption par la peau, contact avec les yeux, inhalation et ingestion

11.2. SYMPTOMES LIES AUX CARACTERISTIQUES PHYSIQUES/CHIMIQUES/TOXICOLOGIQUES

Yeux: Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, des clignements excessifs des paupières et des productions de larmes avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.

Peau: Provoque de graves brûlures de la peau. La manipulation peut provoquer un assèchement de la peau, un inconfort et une irritation. Peut provoquer une sensibilisation par contact avec la peau.

Inhalation: Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer des lésions aux organes suite à une exposition prolongée et répétée. Ce produit contient de la silice cristalline. L'inhalation prolongée et répétée de la portion respirable de la silice cristalline de ce produit peut provoquer la silicose, une sérieuse maladie pulmonaire invalidante et mortelle.

Ingestion: Peut être nocif si avaler. L'ingestion peut causer malaise et / ou détresse, nausée ou vomissement.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Toxicité Aiguë (Orale ATE _{mix} = 2,491 mg/kg) (Dermique ATE _{mix} = 1,493 mg/kg)		
Ingrédient	CL50	DL50
Diéthylènetriamine	Non Disponible	Orale: 2,429 mg/kg, rat Dermique: 1,596 mg/kg, rabbit
Isophorone Diamine	Non Disponible	Orale: 1,030 mg/kg, rat Dermique: 1,100 mg/kg, rabbit
L'alcool Benzylque	Inhalation: 8.8 mg/L, 4h rat	Orale: 1,230 mg/kg, rat
Silice Cristalline, Quartz	Non Disponible	Orale: >10,000 mg/kg, rat
Tétraéthylènepentamine	Non Disponible	Orale: 2,429 mg/kg, rat Dermique: 1,596 mg/kg, rabbit

Cancérogénicité	
Ingrédients	Produits chimiques inscrits comme agents cancérogènes ou potentiellement cancérogènes (NTP,IARC,OSHA,ACGIH,CP65)
Diéthylènetriamine	Non Listé
Isophorone Diamine	Non Listé
L'alcool Benzylque	Non Listé
Silice Cristalline, Quartz	N-2, I-1, O-1, ACGIH-A2, CP65
Tétraéthylènepentamine	Non Listé

11.3. EFFETS DIFFERES ET EFFETS IMMEDIATS ET CHRONIQUES D'UNE EXPOSITION A COURT ET A LONG TERME

A COURT TERME	
Corrosion/Irritation cutanée:	Provoque des irritations cutanées
Domage/Irritation grave oculaire:	Provoque des irritations graves des yeux
Sensibilisation des voies respiratoires:	Non Classés
Sensibilisation de la peau:	Peut provoquer une réaction allergique de la peau
Exposition unique--STOT:	Peut provoquer une irritation des voies respiratoires
Danger d'aspiration:	Non Classés
A LONG TERME	
Cancérogénicité:	Peut entraîner un cancer par inhalation de poussière
Mutagénicité des cellules germinales:	Non Classés
Toxicité pour la reproduction:	Susceptible de nuire à la fertilité ou à l'enfant à naître
Exposition Répétée--STOT:	Provoque des dommages aux poumons par inhalation prolongée ou répétée de poussière
Effets Antagonistes/Synergiques	Non Classés

Section 12: INFORMATION ECOLOGIQUE

12.1. ECOTOXICITE

Peut entrainer des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Ne pas laisser s'écouler dans les égouts ou dans les cours d'eau

Ecotoxicité		
Ingrédient	EC50/NOEC-48 Heures	LC50/NOEC-96 Heures
Diéthylènetriamine	32 mg/L, Daphnia magna	430 mg/L, Poisson
Isophorone Diamine	23 mg/L, Daphnia magna	110 mg/L, Poisson
L'alcool Benzylque	55 mg/L, Daphnia magna	10 mg/L, Lepomis macrochirus
Silice Cristalline, Quartz	Non Disponible	Non Disponible
Tétraéthylènepentamine	24.1 mg/L, Daphnia magna	420 mg/L, Poecilia reticulata

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

12.2. PERSISTANCE ET DEGRABILITE

Non Disponible

12.3. POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

Non Disponible

12.4. MOBILITE DANS LE SOL

Non Disponible

12.5. AUTRES EFFETS NEFASTES

Non Disponible

Section 13: ELIMINATION

13.1. METHODE POUR LE TRAITEMENT DES DECHETS

Eliminer produit et contenant dans le respect de toutes les réglementations locales, régionales, provinciales et fédérales

13.2. AUTRES METHODES D'ELIMINATION RECOMMANDEES

Non Disponible

Section 14: INFORMATION CONCERNANT LE TRANSPORT

DOT (Etats-Unis)	TMD (CANADA)	IATA
NUMERO ONU:	NUMERO ONU:	NUMERO ONU:
UN2735	UN2735	UN2735
DESIGNATION OFFICIELLE ONU DE TRANSPORT:	DESIGNATION OFFICIELLE ONU DE TRANSPORT:	DESIGNATION OFFICIELLE ONU DE TRANSPORT:
Amines, Liquides, Corrosifs, N.S.A. (Diéthylènetriamine, Isophorone diamine)	Amines, Liquides, Corrosifs, N.S.A. (Diéthylènetriamine, Isophorone diamine)	Amines, Liquides, Corrosifs, N.S.A. (Diéthylènetriamine, Isophorone diamine)
CLASSE DE RISQUE POUR LE TRANSPORT (ES):	CLASSE DE RISQUE POUR LE TRANSPORT (ES):	CLASSE DE RISQUE POUR LE TRANSPORT (ES):
8	8	8
GROUP D'EMBALLAGE (S'IL Y A):	GROUP D'EMBALLAGE (S'IL Y A):	GROUP D'EMBALLAGE (S'IL Y A):
III	III	III
Quantité Limitée Exception <= 5L	Quantité Limitée Exception <= 5L	Quantité Limitée Exception <= 0.5L

En résumé: Produit réglementé selon DOT/TMD et autres règlements de transport.

14.1. RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Non Disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

14.2. TRANSPORT EN VRAC CONFORMEMENT A L'ANNEXE II DE LA CONVENTION MARPOL 73/78 ET DU CODE IBC

Non Disponible

14.3. PRECAUTIONS SPECIALES POUR L'UTILISATEUR

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Section 15: INFORMATION REGLEMENTAIRE

15.1. REGLEMENTATION CONCERNANT LA SECURITE, LA SANTE ET L'ENVIRONNEMENT / MESURES LEGISLATIVES SPECIFIQUES POUR LE PRODUIT CHIMIQUE

Canada: Ce produit a été classé conformément aux critères de risque du Règlement sur les produits dangereux et la fiche signalétique comprend toutes les informations requises du Règlement sur les produits dangereux.

Etats-Unis: Fiche signalétique préparée conformément à la norme sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (CFR29 1910.1200) HazCom 2012

15.2. INFORMATION FEDERALE POUR ETATS-UNIS:

INGREDIENTS	SARA TITRE III			
	SECTION 302 (EHS) TPQ (LBS)	SECTION 304 EHS RQ (LBS)	CERCLA RQ (LBS)	SECTION 313 (TRI)
Diéthylènetriamine	Non Listé	Non Listé	Non Listé	Non Listé
Isophorone Diamine	Non Listé	Non Listé	Non Listé	Non Listé
L'alcool Benzylique	Non Listé	Non Listé	Non Listé	Non Listé
Silice Cristalline, Quartz	Non Listé	Non Listé	Non Listé	Non Listé
Tétraéthylènepentamine	Non Listé	Non Listé	Non Listé	Non Listé

15.3. LOIES DU DROIT DE SAVOIR POUR LES ETATS-UNIS

Proposition 65 de la Californie:	 AVERTISSEMENT: Ce produit peut vous exposer à des agents chimiques, y compris silice cristalline, identifiées par l'Etat de Californie comme pouvant causer le cancer, et 4,4'-isopropylidènediphénol identifiées par l'Etat de Californie comme pouvant causer des malformations congénitales ou autres troubles de l'appareil reproducteur, et benzène identifiées par l'Etat de Californie comme pouvant causer le cancer et des malformations congénitales ou autres troubles de l'appareil reproducteur. Pour de plus amples informations, prière de consulter www.P65Warnings.ca.gov
Listes du "Droit de Savoir" pour autres états des Etats-Unis:	Diéthylènetriamine: CAS#111-40-0 Isophorone Diamine: CAS#2855-13-2 L'alcool Benzylique: CAS#100-51-6 Silice Cristalline, Quartz: CAS#14808-60-7 Dioxyde de Titane: CAS#13463-67-7

15.4. INVENTAIRES MONDIAUX

Ingrédient	Etats-Unis TSCA	Canada LIS/LES
Diéthylènetriamine	Oui	LIS
Isophorone Diamine	Oui	LIS
L'alcool Benzylique	Oui	LIS

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Silice Cristalline, Quartz	Oui	LIS
Tétraéthylènepentamine	Oui	LIS

15.5. CLASSEMENT NFPA ET HMIS:

DANGER POUR LA SANTÉ

4 EXTRÊME: très toxique, peut être mortel en cas d'ingestion ou d'inhalation.

3 GRAVE: toxique, un effet de perturbation complet et un appareil de respiration doivent être portés.

2 MODÉRÉ: un appareil de respiration et un masque facial doivent être portés.

1 FAIBLE: un appareil de respiration peut être porté.

0 MINIME: aucune précaution nécessaire.

DANGER D'INFLAMMABILITÉ

4 EXTRÊME: gaz ou liquide extrêmement inflammable. Point d'éclair en dessous de 23°F (2,2°C).

3 GRAVE: inflammable. Point d'éclair < 77° à 100°F (2,2 à 37,8°C).

2 MODÉRÉ: combustible. Nécessite une extinction modérée pour s'enflammer. Point d'éclair en dessous de 200°F (93,3°C).

1 FAIBLE: peu combustible. Nécessite une forte chaleur pour s'enflammer.

0 MINIME: ne brûle pas dans des conditions normales.

RISQUE SPÉCIFIQUE

Oxydant

Acide

Alcalin

Corrosif

Ne pas utiliser d'eau

Radiation

RISQUE D'INSTABILITÉ

4 EXTRÊME: explosif à température ambiante.

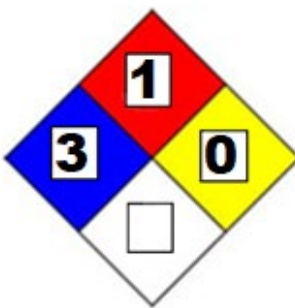
3 GRAVE: peut exploser si choqué ou chauffé, ou confiné et incendié avec du feu.

2 MODÉRÉ: instable. Peut réagir avec de l'eau.

1 FAIBLE: peut réagir si chauffé ou mélangé avec du feu.

0 MINIME: relativement stable. Ne réagit pas avec l'eau.

NFPA



HMIS

3 SANTÉ

1 INFLAMMABILITÉ

0 RÉACTIVITÉ

(H) PROTECTION INDIVIDUELLE

INDICE DE L'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

A	G
B	H
C	I
D	J
E	K
F	X

★ Demandez à votre superviseur pour obtenir des instructions particulières de manipulation

Indice De Danger

4	Danger Sévère
3	Danger Sérieux
2	Danger Modéré
1	Danger Faible

15.6. AGENCE DE SOURCE DES CLASSEMENTS CANCEROGENES:

CP65	Proposition 65 de la Californie
OSHA (O)	Occupational Safety and Health Administration (OSHA – Direction Générale de la Sécurité et de la Santé du Travail)
ACGIH (G)	American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux) - A1 – Agent cancérigène pour les humains – Confirmé - A2 – Agent cancérigène pour les humain - Soupçonné - A3 – Agent cancérigène pour les animaux

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

	- A4 – Ne peut pas être classé comme cancérigène pour les humains - A5 – N'est pas soupçonné comme cancérigène pour les humains
CIRC (I)	Centre International de Recherche sur le Cancer 1 – L'agent (mélange) est cancérigène pour les humains 2A – L'agent (mélange) est probablement cancérigène pour les humains: il existe peu de preuves de cancérigénicité chez l'humain et suffisamment de preuves de cancérigénicité chez les animaux de laboratoire. 2B – L'agent (mélange) est probablement cancérigène pour les humains; il existe peu de preuves de cancérigénicité chez l'humain en l'absence de preuves suffisantes de cancérigénicité chez les animaux de laboratoire. 3 – L'agent (mélange, circonstance d'exposition) ne peut pas être classé quant à sa cancérigénicité pour l'humain 4 – L'agent (mélange, circonstance d'exposition) n'est probablement pas cancérigène pour l'humain.
NTP (N)	National Toxicology Program (Programme national de toxicologie) 1 – Connus pour être cancérigène 2 – Raisonnablement anticipé d'être cancérigène

Section 16: RENSEIGNEMENTS SUPPLEMENTAIRES

Date de Préparation: 12 Octobre 2017

Version: 1.1

Date de Révision: 29 Septembre 2021

Clause de non-responsabilité : Nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente fiche de données de sécurité sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera. Nous n'acceptons aucune responsabilité et déclinons toute responsabilité pour tout effet nocif pouvant être causé par une exposition à la silice contenue dans nos produits.

Préparé par: Custom Building Products
 Téléphone: 1-(800)-282-8786
www.custombuildingproducts.com

Fin de la Fiche de Données de Sécurité